# DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Nord



#### Département de Seine-et-Marne Arrondissement de Meaux Canton de Claye-Souilly Commune de BARCY

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>:

le 12 février 2016

Quorum:

06

L'an deux mil seize, le 18 février à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

<u>Date d'affichage</u>: Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD

le 12 février 2016 Jean-Luc, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas,

M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Aniéle,

Mme POUGET-VACHER Katia, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Nombre de conseillers : Absent excusé : M. Hervé MOLKA.

En exercice : 11 Absent : M. Emmanuel BESANÇON

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Angelique ARLOVE élue secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-verbal du 13 janvier 2016.

#### PROJET NOUVELLE ECOLE DE BARCY

#### <u>DELIBERATION</u> <u>POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU</u> « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2016 » AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'aménagement de l'école et de construction d'un préau, projets réalisés hors Contrat Rural pour des raisons d'urgence de réalisation, les locaux devant pouvoir être utilisés à la rentrée scolaire 2016.

Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2016 pour la 2<sup>e</sup> tranche des travaux (aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats de l'école), en complément des dossiers déposés auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016, et auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire, et ce en remplacement du dossier transmis le 14 Janvier au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental E.CO.LE (FDE).

Le cumul des subventions départementales FDE et FER étant en effet impossible, le FER remplaçant donc le FDE pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Le taux de subvention FER peut atteindre 50%, étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de  $100~000~\rm f$ , pour les communes de moins de  $2~000~\rm habitants$ .

L'attribution de subvention FER étant limitée à un dossier par an et par collectivité, pour un taux maximum de 70% de financements publics.

Le montant prévisionnel des opérations est le suivant :

#### Aménagement de l'école élémentaire dans les locaux de la Mairie (hors Contrat Rural) :

1e tranche : aménagement de 2 classes, de locaux annexes et construction d'un préau et d'un

auvent

2e tranche : aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats de l'école

 $1^e$  tranche :
 221 500,00 € HT

  $2^e$  tranche :
 111 607,50 € HT

 Total HT:
 333 107, 50 € HT

 TVA 20 %:
 66 621, 50 €

 Total TTC:
 399 729, 00 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Etat, DETR, plafonné à 50 % de 110 000 €, sollicité : 55 000,00 € (1e tranche A : Aménagement de 2 classes élémentaires,

d'un hall d'accueil et d'une circulation)

- Etat, DETR, plafonné à 50 % de 110 000 €, sollicité : 55 000,00 € (1e tranche B : Aménagement de bureaux et de sanitaires,

et construction d'un préau et d'un auvent extérieurs)

- Etat, DETR, plafonné à 50 % de 110 000 €, sollicité : 55 000,00 €

(2e tranche : Aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats)

- Conseil Départemental, Fonds d'Equipement Rural 2016, plafonné à 50 % de 100 000 €, à solliciter : 50 000,00 €

(2<sup>e</sup> tranche : Aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats)

- Sénat, Réserve parlementaire, sollicité : non connu

(2e tranche : Aménagement de l'accessibilité PMR et réfection des abords immédiats)

Montant Total de subventions : 215 000,00 €

Part communale – Autofinancement : 118 107,50 € HT TVA 20 % à provisionner : 66 621,50 € Montant Total TTC à la charge de la Collectivité : 184 729,00 € TTC

- Dont sur fonds propres :

- Dont sur emprunt :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** l'ensemble des opérations présentées pour un montant total de 333 107,50 € HT soit 399 729,00 € TTC ainsi que son plan de financement.

**Décide** d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

**S'engage** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'Equipement Rural par le Département.

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

**Mandate** Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions « Fonds d'Equipement Rural 2016 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne,

**Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

#### <u>DELIBERATION CONCERNANT LES</u> <u>SIGNATURES DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT</u> DE 2 CLASSES ELEMENTAIRE ET CONSTRUCTION D'UN PREAU

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de 2 classes élémentaires et la construction d'un préau.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par B&N ARCHITECTES, maître d'œuvre de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

#### **LOT 01 MACONNERIE - VRD**

Entreprise SAUSSINE à MORMANT Montant offre base HT : 136 300,00 €

Options DIA solidité et parking PMR HT : 7 230,00 €

#### **LOT 02 METALLERIE**

Entreprise ASA à CHATEAU THIERRY Montant offre base HT : 23 920,00 €

#### **LOT 03 CLOISONS - ISOLATION - FAUX PLAFONDS**

Entreprise ITG à DAMMARIE LES LYS Montant offre base HT : 25 500,00 €

#### **LOT 04 MENUISERIE BOIS**

Entreprise DURANT à MOUSSY LE NEUF

Montant offre base HT : 47 155,00 €

Option motorisation store HT : 1 904,00 €

#### **LOT 05 SOLS ET MURS SCELLES**

Entreprise TECHNOPOSE & BEDEL à MONTEVRAIN

Montant offre base HT : 5 700,00 €

#### **LOT 06 PEINTURE - SOLS COLLES**

Entreprise TOURET à COULOMMIERS

Montant offre base HT : 15 340,00 €

Variante mamoleum décibel HT : 1 224,00 €

#### **LOT 07 PLOMBERIE - CHAUFFAGE**

Entreprise SEVESTE à COULOMMIERS

Montant offre base HT: 7 960.26 €

Modification nourrice chauffage HT : 1 950,00 €

Option Vasque 3 lavabos HT : 1 050,47 €

#### **LOT 08 ELECTRICITE**

Entreprise MONFAUCON à LIZYSUR OURCO

Montant offre base HT : 23 699,76 € variante luminaires HT : - 3 733,92

Option réseau informatique HT : 1 066,50 €

Option interphone HT: 896,13 €

Montant total HT de l'opération : 297 162,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

#### PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente et explique le plan de financement, à date, des travaux concernant l'aménagement de deux classes primaires dans la Mairie.

#### Emplois:

- Travaux : 297 162,20 €
- Honoraires : 35 389,18 €
- TVA : 66 510,28 €

#### Ressources:

- Etat : 165 000,00 €

- Département : 50 000,00 €

Sénat : 10 000,00 €FCTVA : 51 046,64 €

- Part Communale : 123 015,02 €

### <u>DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

#### Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - **dépenses d'investissement 2015 : 68.292,65 €** (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 17.073 € (< 25 % x 68.292,65 €.)

#### Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

#### 2031 FRAIS D'ETUDES

Honoraires Architecte: 7 861,37 €
Honoraires Architecte: 8 237,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 abstentions et une voix contre,

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Madame Katia POUGET-VACHER rappelle la décision prise par le Conseil Municipal de dissoudre le CCAS, suite à la demande de la trésorerie municipale.

Toutefois, La Municipalité souhaite conserver une politique sociale efficace.

Madame Katia POUGET-VACHER propose, ainsi, la création d'une Commission Communale à vocation sociale qui reposerait sur les mêmes principes que l'ancien CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer une Commission Communale d'Action Sociale

**Décide** de nommer comme membres de cette Commission :

- . Madame Clotilde BONGARD
- . Madame Anièle GRONDIN-FUZELLIER
- . Madame Katia POUGET-VACHER
- . Monsieur Hervé MOLKA

**Ouï** Monsieur le Maire, en qualité de Président de cette Commission, nommer les membres suivants :

- . Madame Marianne CHETOUANE
- . Madame Magali GERARD
- . Madame Marie-Christine RENARD
- . Monsieur Didier VANDEGANS

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'adapter l'organisation administrative de la Mairie afin de répondre au mieux à l'évolution de l'Ecole de Barcy.

Monsieur le Maire rappelle que dès la rentrée 2016-2017, l'Ecole de Barcy sera dans la mairie actuelle.

Pour assurer la sécurité des enfants à la sortie du bus, quatre fois par jour, Monsieur le Maire demande à l'employé communal d'être présent et d'aider les enfants à traverser la rue de Meaux.

Monsieur le Maire souhaite, également, rallonger la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire de Mairie de 20 à 25 heures par semaine.

Dès le 1<sup>er</sup> avril et après accord signé entre les parties, les employés communaux commenceront leur matinée à 8h30 et auront une pause méridienne de 1 heure entre 12h30 et 13h30.

#### BILAN D'ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la publication d'un rapport d'activité de la Police Intercommunale.

La commune de Barcy a bénéficié de 5 vacations qui a permis de verbaliser 7 infractions.

Au total, 182 passages ont été effectués sur la Commune entre février et décembre 2015, soit une moyenne de 16 sécurisations par mois.

#### **QUESTIONS DIVERSES.**

Madame Katia POUGET-VACHER fait un point concernant la réunion publique qui a eu lieu à Chambry, suite à plusieurs remarques et interrogation des parents d'élèves.

Madame Anièle GRONDIN-FUZELLIER déplore auprès du Conseil de dégradations concernant une maison laissée libre en attente d'être vendue.

Madame Angélique ARLOVE demande une tenue d'une Commission Jeunesse et Loisir afin d'organiser les œufs de pâques pour les enfants de Barcy. Une date est prise : jeudi 3 mars. Elle demande également de l'aide concernant l'actualisation du site internet de la commune. Monsieur Stéphane RYCHLEWSKI propose son aide.

Madame Clotilde BONGARD s'inquiète du lieu futur de l'association « Palette et Pinceaux après les travaux de l'Ecole de Barcy.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre d'information est prévue avec les associations.

Séance levée à 21h00.